



Extraits du compte-rendu de la séance du 18 mars 2010

Consultez l'intégralité du compte-rendu sur www.ville-epinay-sur-orge.fr

M. le Maire ouvre la séance à 20h45 et procède à l'appel des Conseillers municipaux.

■ Approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2009

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

■ Communications

M. le Maire présente une communication sur les activités de la Médiathèque pour l'année 2009 (Echo de mars 2010, pages 34/35).

M. Scoupe présente une communication sur la charte de la Biodiversité signée par Europ'Essonne (page 16).

M. Marteau présente une communication sur le dossier du haut débit sur le territoire d'Europ'Essonne (page 9).

M. Decugnière présente une communication sur la mise en place d'une étude de pôle d'échanges autour de la gare d'Epina-sur-Orge par Europ'Essonne (page 8).

M. le Maire présente une communication sur le schéma de référence du réaménagement de la RN 20 et de ses abords (Echo de décembre 2009, page 8).

M. le Maire présente une communication sur le schéma directeur de la ligne C du RER (page 8).

M. le Maire présente une communication sur le projet d'agglomération d'Europ'Essonne (page 7).

M. le Maire présente une communication sur le budget primitif 2010 de la communauté d'agglomération Europ'Essonne (site de la ville).

■ Convention avec la ligue " Focel " pour l'organisation d'un voyage scolaire éducatif au château de St-Ouen-les-Vignes (37) de l'école élémentaire Paul Valéry

■ Participation financière des familles au voyage scolaire éducatif de l'école élémentaire Paul Valéry

Les deux projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

■ Sivova : participation pour le raccordement au réseau d'eaux usées - Tarifs 2010

M. Legouge indique que le présent projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet de fixer la part de la taxe revenant à la commune et au Syndicat intercommunal.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ Résiliation du marché de contrôle, entretien et vérification des blocs de secours

M. Scoupe informe que la commune a lancé en 2009 un marché de sécurité incendie des bâtiments publics décomposé en cinq lots.

Le 2 juin 2009, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner les offres des entreprises et retenir pour chaque lot l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil municipal s'est réuni le 19 juin 2009 et a validé, à l'unanimité, le choix de la commission d'appel d'offres en autorisant M. le Maire à signer les marchés à intervenir avec une entreprise pour chacun des cinq lots.

Or, le contrôle de légalité effectué par les services préfectoraux a repéré une erreur technique dans le montant de l'offre du lot 1.

De ce fait, le choix de cette entreprise n'étant donc pas justifié, car ce n'était pas la mieux disante, il convient donc de résilier le marché passé avec l'entreprise FIREMATEL pour le lot 1 : contrôle, entretien et vérification des blocs de secours, comme le demande le contrôle de légalité.

Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.

■ Signature de l'avenant n°1 au marché de construction d'un vestiaire sportif au stade du Breuil

M. Scoupe indique que le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 41/2009 du 31/03/2009, M. le Maire à signer le marché n° 10/2009 du 24/04/2009 passé avec la Société SOMMA pour la construction d'un vestiaire sportif au Stade du Breuil.

Compte-tenu des intempéries survenues cet hiver et de la complexité de mise en œuvre technique de certains produits et matériaux, la Société SOMMA a fait part de sa demande d'un délai supplémentaire pour la livraison du vestiaire sportif du stade du Breuil qui est repoussée au 7 avril 2010 au lieu du 7 décembre 2009 comme spécifié initialement dans les pièces contractuelles.

En réponse aux questions posées par Mmes Castaings et Mezzarobba, M. Scoupe a expliqué en quoi consistait la complexité technique que représentait la construction de ce bâtiment.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ Signature de l'avenant n°1 au marché de création d'un Espace Jeunesse

Compte tenu des intempéries survenues cet hiver et de certaines difficultés rencontrées dans la mise en œuvre technique de ce chantier, les entreprises ont fait part de leur demande d'un délai supplémentaire pour la livraison de l'Espace Jeunesse, qui est repoussée au 26 avril 2010, au lieu du 26 février 2010, comme spécifié initialement dans les pièces contractuelles.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ Attribution et autorisation de signer un marché pour le nettoyage et l'entretien ménager des écoles élémentaires de la ville

M. Scoupe indique que le projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet d'autoriser M. le Maire à signer un marché pour le nettoyage et l'entretien ménager des écoles élémentaires Paul Valéry et Albert Camus.

L'offre économique la plus avantageuse est celle de l'entreprise T.E.P., pour un montant de 82 317,61 € TTC.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ Attribution et autorisation de signer un marché pour l'entretien des chaufferies des bâtiments communaux

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise G.C.A. pour un montant annuel de 21 379,70 € TTC.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ Liste des marchés publics passés en 2009

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de la liste des marchés conclus en 2009.

■ Siahvy : participation pour le raccordement au réseau d'eaux usées - Tarifs 2010

M. Decugnière informe que lors de sa réunion du 17 décembre 2009, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette a fixé pour l'année 2010, le montant de la taxe pour participation au raccordement au réseau d'eaux usées due par toute personne physique ou morale qui construit ou agrandit un bâtiment à usage d'habitation, de bureau ou d'activité industrielle dès lors que ce constructeur ne réalise pas de station d'épuration individuelle et qu'il procède au raccordement de sa construction sur le réseau d'assainissement existant ainsi que la loi lui en fait obligation.

M. Decugnière indique que le présent projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet de confirmer cette délibération qui fixe la part de la taxe revenant à la commune et au syndicat intercommunal.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

■ Acquisition à l'amiable des parcelles AP 46 et 52 appartenant aux consorts Bartolini

M. Decugnière informe que les parcelles AP 46 et 52 d'une superficie respective de 545 m² et 1 081 m² soit au total 1 626 m², sises rue de Charaintru au lieu-dit " les Saujettes ", sont la propriété des consorts Bartolini.

Ceux-ci ont fait la proposition à la commune d'acquérir ces parcelles pour un montant de 25 000 €.

Le service des Domaines a estimé que le prix proposé pouvait être accepté.

Au Plan Local d'Urbanisme, approuvé en 2008, ces terrains sont classés en AU, c'est-à-dire qu'ils sont situés dans un secteur d'aménagement d'ensemble en vue de requalifier cette entrée de ville.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ Ré informatisation de la Médiathèque : demande de subvention auprès de la DRAC

■ Ré informatisation de la Médiathèque : demande de subvention auprès de l'Etat

M. le Maire informe que par délibération votée à l'unanimité le 16 octobre 2009, le Conseil municipal a approuvé le projet de ré informatisation de la Médiathèque et autorisé M. le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, de la Région Île-de-France et du Conseil général.

A ce jour, le Conseil Régional a délibéré et approuvé le principe de versement d'une subvention de 6 463 €.

Or, la nouvelle politique départementale en faveur des bibliothèques publiques et la lecture publique adoptée le 14 décembre 2009 par l'assemblée départementale a purement et simplement supprimé l'aide du Conseil général pour la ré informatisation des Médiathèques. La subvention de 9 478,80 € doit donc être retirée du plan de financement voté à l'époque.

Ce désengagement du Conseil général modifie en conséquence l'équilibre financier du projet avec une perte de recettes de 9 478,48 €.

De plus, la Direction Régionale des Affaires Culturelles demande que la délibération du Conseil municipal sollicitant la subvention ait lieu dans l'année civile de réalisation du projet soit 2010.

Aussi, les deux projets de délibération suivants ont pour objet de solliciter une subvention auprès de la DRAC et de rechercher des recettes nouvelles en sollicitant une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat qui viendra réduire la participation financière de la commune réévaluée à ce stade à 24.679,73 € à la suite du retrait du Conseil général.

Les deux projets de délibération relatifs aux demandes de subvention auprès de la DRAC et de l'Etat sont adoptés à l'unanimité.

■ **Débat d'orientations budgétaires pour 2010 concernant le budget de la ville et celui de l'assainissement (voir pages 14/15))**

En conclusion, malgré les fortes contraintes financières qui pèsent

sur le budget de la commune pour l'année 2010, celui-ci sera arrêté avec le même souci de rigueur que les précédents budgets.

L'objectif consiste à :

- ▶ Maîtriser quotidiennement les dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
- ▶ Maîtriser l'impôt perçu par la commune ;
- ▶ Affecter l'impôt local et l'ensemble des ressources à l'entretien des équipements collectifs ;
- ▶ Continuer à améliorer, sans cesse, la qualité des services municipaux offerts aux Spinoliens.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires pour 2010.

Le projet d'agglomération d'Europ'Essonne

Europ'Essonne a adopté, lors du Conseil d'agglomération tenu le 16 décembre 2009 son projet d'agglomération.

Le projet d'agglomération est un document de référence proposant à chacune des communes, aux intercommunalités voisines, à l'Etat, à la Région, et au Département, une vision à court-moyen terme du devenir du territoire qui s'articule avec les orientations propres de chaque acteur du développement local.

C'est aussi un outil de négociation avec les co-financeurs potentiels des politiques locales.

Ce projet identifie, à partir du diagnostic territorial et du repérage des grands enjeux qui le caractérisent, des choix de développement et la déclinaison opérationnelle d'une stratégie pour les cinq années à venir.

Les choix du projet de territoire portent :

- ▶ Sur l'armature des routes et des transports en commun,
- ▶ Les secteurs de développement urbain et économique,
- ▶ La trame verte de l'agglomération

Les programmes d'actions sont hiérarchisés et priorisés, ils sont dotés d'indicateurs d'évaluation pour en apprécier les résultats ou les moduler.



- ▶ 1^{er} enjeu : soutenir le développement économique pour créer de la richesse et de l'emploi.
- ▶ 2^e enjeu : aménager le territoire pour le valoriser et l'adapter à ses différents usages.
- ▶ 3^e enjeu : soutenir et réaliser tous les projets de transports.
- ▶ 4^e enjeu : dynamiser et organiser l'offre de logements à moyen terme.
- ▶ 5^e enjeu : positionner l'environnement dans l'action communautaire.
- ▶ 6^e enjeu : optimiser et rationaliser le service public de l'eau.
- ▶ 7^e enjeu : développer l'emploi et la solidarité.
- ▶ 8^e enjeu : assurer au plus grand nombre un accès facilité aux sports et à la culture.

Ce projet d'agglomération est un premier acte qui devra évoluer dans son contenu pour s'adapter aux besoins évolutifs du territoire ou pour répondre aux opportunités qui pourraient se présenter tout en conservant la cohérence globale de l'action communautaire.

Le dossier Haut débit

d'Europ'Essonne

Le Sipperec⁽¹⁾ auquel a adhéré Europ'Essonne a produit au début de cette année 2010 une étude permettant :

- ▶ d'évaluer les solutions à mettre en œuvre pour assurer " la montée en débit " des communes les plus défavorisées pour l'accès à Internet (Ballainvillers, Champlan, Epinay-sur-Orge, La Ville du Bois, Morangis et Saulx-les-Chartreux), en attendant l'arrivée de la fibre optique jusqu'au domicile,
- ▶ de chiffrer le déploiement de la fibre optique pour l'ensemble des résidentiels et des entreprises de l'intercommunalité.

Concernant " la montée en débit ", dont le principe est de modifier le réseau téléphonique de France Télécom pour réduire la longueur des lignes, il apparaît difficile de la mettre en œuvre pour les communes concernées d'Europ'Essonne.

En effet, 3 raisons principales conduisent à cette conclusion :

- ▶ les opérateurs autres qu'Orange ne souhaitent pas financer ce type d'opération où ils ont plus à perdre qu'à gagner ;
- ▶ l'Autorité de la concurrence demande aux collectivités locales de s'abstenir de financer tout projet de montée en débit dans les zones dégroupées, notamment dans celles susceptibles de voir les opérateurs privés investir à court ou moyen terme dans les réseaux FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) ;
- ▶ l'Autorité de régulation (Arcep) a publié un document, ne permettant pas dans l'immédiat de réaliser la montée en débit, mais proposant deux axes de travail. Le premier axe est réglementaire avec la révision par l'autorité de son analyse de marché sur la boucle locale et avec la demande adressée à France Télécom de modifier son offre d'accès à la sous boucle locale. Le second axe est technique et économique avec l'ouverture de travaux avec les collectivités locales pour définir un cadre permettant de pallier les risques concurrentiels.

Compte tenu de ce contexte complexe et incertain, Europ'Essonne s'oriente aujourd'hui vers un projet de couverture en fibre optique de son territoire comportant plusieurs scénarios de réalisation. Les premières estimations fournies par le Sipperec sont de l'ordre de 40 millions d'Euros, pour le scénario le plus complet.

Ce montant permettrait une couverture totale de 52 000 foyers résidentiels, des 5 000 entreprises hors zones d'activités et des 28 zones d'activités économiques.

Cette étude doit être optimisée dans les prochains mois en faisant réaliser un inventaire précis des infrastructures disponibles sur le

territoire d'Europ'Essonne (réseau d'assainissement, réseau électrique et fourreaux communaux et de réseaux câblés) permettant une réduction des coûts du projet.

Dans le même temps, il convient de monter le dossier de l'opération pour assurer son financement. Il comportera une part privée et une part publique, le déploiement de la fibre étant non rentable pour les opérateurs pour au moins six communes d'Europ'Essonne.

Pour cette dernière, il s'agit notamment de bénéficier de la subvention d'Etat, liée au grand emprunt national dont 2 milliards d'Euros ont été réservés pour l'équipement de la France en très haut débit. En effet, le montant obtenu diminuera d'autant la part de financement d'Europ'Essonne.

Cependant, les conditions d'attribution de cette subvention imposent que le projet d'Europ'Essonne s'inscrive obligatoirement dans un schéma directeur départemental de déploiement du très haut débit. La maille départementale est en effet le niveau territorial jugé nécessaire pour obtenir les économies d'échelle indispensables pour satisfaire l'objectif gouvernemental du très haut débit pour tous, au plus tard en 2025.

Mais le département de l'Essonne refuse actuellement cette démarche bloquant ou limitant l'ambition des initiatives prises par plusieurs intercommunalités.

Il reste à souhaiter qu'au cours de prochaines rencontres entre le Conseil général de l'Essonne, l'Etat et Europ'Essonne, un consensus soit trouvé rapidement au bénéfice de l'intérêt général et des Spinoliens en particulier.

Par ailleurs, Europ'Essonne effectuera une demande de subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre du Grand Projet 3, dont l'objet est de renforcer l'attractivité de la région.

Enfin, dans le cas particulier des communes de Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Longjumeau et Massy qui disposent d'un réseau câblé, Numéricable a fait savoir à Europ'Essonne qu'il n'avait pas l'intention, sur ses fonds propres, de moderniser les réseaux déployés pour permettre un accès au très haut débit.

⁽¹⁾Sipperec : Syndicat Mixte Intercommunal à double compétence au service des collectivités : l'Électricité et les Télécommunications.



Extraits du compte-rendu de la séance du 15 avril 2010

Consultez l'intégralité du compte-rendu sur www.ville-epinay-sur-orge.fr

M. le Maire ouvre la séance à 20h45 et procède à l'appel des Conseillers municipaux.

■ Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mars 2010

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

■ Communication

Mme Michel présente une communication sur le Syndicat Intercommunal pour l'Etude et l'Aide aux Personnes Handicapées du Val d'Orge (page 13).

■ Convention entre la commune et l'ADPEP 91 pour l'organisation de deux séjours été au centre PEP " roller et compagnie " à la Roche Stosswihr, du 3 au 16 juillet 2010, et au centre PEP " Le grand larg' " à Quiberon, du 16 au 27 août, pour les enfants de 6 à 12 ans

■ Participation financière des familles aux frais des séjours été 2010, organisés par l'ADPEP 91, pour les enfants de 6 à 12 ans

Mme Soulas rappelle que depuis plusieurs années, la Municipalité organise pour les enfants des séjours pour les périodes d'été.

Mme Soulas indique que les deux séjours 2009 ont accueilli chacun 10 enfants et ont été appréciés. Elle précise que la commune change de destination chaque année afin de proposer aux enfants une offre diversifiée.

Les deux projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

■ Organisation par l'Accueil de Loisirs Primaire de séjours multi activités pour les mois de juillet et août 2010 pour des groupes d'enfants âgés de 6 à 8 ans et de 9 à 12 ans

Mme Soulas indique que chaque année, l'accueil de loisirs primaire propose des séjours aux enfants fréquentant l'accueil pendant l'été.

Elle précise que l'objectif de ces séjours est de permettre aux enfants de vivre un temps de vacances hors du lieu de vie habituel, découvrir un nouvel environnement, vivre ensemble en col-

lectivité, en faisant abstraction des différences sociales ou culturelles. Pour l'équipe d'animation, ces séjours permettent d'avoir des échanges privilégiés avec les enfants.

Les projets de délibération relatifs à l'organisation par l'Accueil de Loisirs Primaire de séjours multi activités pour les mois de juillet et août 2010 pour des groupes d'enfants âgés de 6 à 8 ans et de 9 à 12 ans sont adoptés à l'unanimité.

■ Tarifs journaliers des séjours organisés par l'Accueil de Loisirs Primaire pendant l'été 2010

Mme Soulas indique que les parents dont les enfants bénéficieront de ces séjours seront facturés d'après leur quotient familial calculé en Mairie, et selon un tarif journalier.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ Attribution et autorisation de signer un marché pour la collecte des déchets ménagers de la ville

La commission d'appel d'offre a décidé de retenir la variante entreprise de la société SAER pour un montant de 413 013,51 € qui prévoit :

- ▶ la collecte avec des camions fonctionnant au gaz naturel de ville à partir de l'automne
- ▶ la collecte des déchets verts sur toute la ville le lundi
- ▶ la collecte des ordures ménagères sur toute la ville les mercredis et samedis
- ▶ la collecte du verre sur toute la ville le mercredi
- ▶ la collecte en bi-flux (mélange des papiers avec les emballages) sur toute la ville le vendredi.
- ▶ la collecte des encombrants sur deux secteurs le vendredi (respectivement 2^{ème} et 3^{ème} semaine)

et a retenu l'offre la mieux disante de l'entreprise SAER pour un montant de 413 013,51 €.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ Revalorisation des tarifs des droits de place du marché

M. Marteau rappelle que chaque année, le tarif des droits de place du marché est révisé en fonction de l'évolution de l'indice des prix, (hors tabac), qui sera pour 2010 de 1,20 %.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ **Revalorisation des tarifs des concessions funéraires et des concessions du colombarium**

■ **Revalorisation des tarifs des taxes funéraires, redevances et droits pour opérations funéraires**

M. Scoupe rappelle que chaque année, le tarif des concessions funéraires et du colombarium, taxes funéraires, redevances et droits pour opérations funéraires sont, d'une part révisés en fonction de l'évolution de l'indice des prix, (hors tabac) de 1,20 %.

Les deux projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

■ **Attribution et autorisation de signer un marché pour la réhabilitation des sanitaires de l'école élémentaire Albert Camus**

M. Scoupe indique que le projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet d'autoriser M. le Maire à signer un marché pour la réhabilitation des sanitaires de l'école élémentaire Albert Camus.

La commission d'appel d'offres a retenu l'offre la mieux disante du groupement d'entreprises EPH/MT21/CYGEM pour un montant de 173 746,94 €.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ **Attribution et autorisation de signer un marché pour les travaux neufs et gros entretien voirie et assainissement**

M. Scoupe indique que le projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet d'autoriser M. le Maire à signer un marché pour les travaux neufs et gros entretien voirie et assainissement.

La commission d'appel d'offres a retenu l'offre la mieux disante du groupement d'entreprises TPU/ACCESS TP/EUROVIA.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ **Modification du tableau des effectifs**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ **Revalorisation des tarifs de location des salles municipales et du matériel**

M. Decugnière indique que le projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet de fixer les nouveaux tarifs de réservation des salles municipales, et de location de vaiselles et matériels, ceci à compter du 1^{er} mai 2010.

Il informe qu'il s'agit d'une revalorisation de 1,20 % correspondant à l'évolution prévisionnelle des prix prévue par la loi de finances 2009.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

■ **Revalorisation des loyers et charges locatives des logements communaux du domaine privé de la commune**

M. Decugnière indique que le projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet d'approuver le maintien des montants des loyers 2009 pour l'exercice 2010 et l'augmentation de 1,20 % pour les charges communes conformément à l'évolution prévisionnelle des prix (hors tabac) prévue par la loi de finances 2009.

La commune dispose de 29 logements mis à disposition du personnel communal et des instituteurs.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires pour 2010.

■ **Reprise anticipée des résultats 2009 au budget primitif 2010 de la ville**

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

■ **Budget primitif 2010 de la ville (voir pages 14/15)**

Le chapitre 012 : dépenses de personnel (dépenses de fonctionnement) est adopté à l'unanimité.

Tous les autres chapitres en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement sont adoptés à la majorité.

■ **Fiscalité locale : vote des taux d'imposition 2010**

M. le Maire informe que conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de reconduire les taux votés en 2008 et 2009.

Aussi, les taux proposés pour 2010 sont :

Taxe d'habitation :	17,52 %
Taxe sur le foncier bâti :	15,55 %
Taxe sur le foncier non bâti :	63,33 %

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

■ **Taux 2010 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Pour 2009, M. le Maire propose d'actualiser ce taux de la hausse de prix retenue par la loi de finances 2010 (+1,20%) soit un taux de : 10,35 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

■ **Subvention de fonctionnement alloué au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2010**

M. le Maire indique que le présent projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet de fixer le montant de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale, pour l'exercice 2010 à 960 000 €.

Cette subvention complètera le financement des dépenses du CCAS assuré par une participation des organismes sociaux, des bénéficiaires de prestations et des collectivités.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ Subvention de fonctionnement 2010 à la Caisse des écoles

M. le Maire indique que le projet de délibération soumis à l'approbation de l'assemblée a pour objet d'autoriser le versement à la Caisse des Ecoles, de la subvention d'un montant 7 910 € prévue au budget primitif 2010 de la ville qui vient d'être voté. Il informe que les recettes de la Caisse des Ecoles sont constituées par des dons, des cotisations et des participations versées par les parents et par le produit des manifestations qu'elle organise (fêtes, lotos, tombolas, etc.).

Il indique que les dépenses correspondent au versement de subventions aux coopératives scolaires pour la prise en charge de frais de transports liés aux sorties scolaires effectuées dans le cadre des projets d'écoles et au financement d'activités culturelles et artistiques en milieu scolaire.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

■ Reprise anticipée des résultats 2009 au budget primitif 2010 de l'eau et de l'assainissement (voir pages 14/15)

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

■ Budget primitif 2010 service eau et assainissement (voir pages 14/15)

Le projet de délibération est présenté et adopté pour chaque chapitre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement à la majorité.

■ Approbation du contrat de bassin de l'Orge aval : contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques

M. le Maire informe que le SIVOA vient de nous adresser le projet de contrat de bassin de l'Orge Aval pour approbation.

La présente note a pour objet de présenter la synthèse du diagnostic, les enjeux du territoire, le contrat avec son programme prévisionnel d'actions.

Concrètement pour Epinay-sur-Orge, ce contrat prévoit :

- ▶ la réhabilitation écologique des berges de l'Orge et l'aménagement de la promenade,
- ▶ de subventionner le schéma directeur et le zonage des EU et EP,
- ▶ la réhabilitation du collecteur intercommunal dans le secteur du Breuil et du pont aux 5 arches,
- ▶ la mise en conformité des avaloirs mal raccordés

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Le Syndicat Intercommunal pour l'Étude et l'Aide aux Personnes Handicapées du Val d'Orge

Un syndicat au service des Spinoliens

Créé le 13 juillet 1993, ce syndicat regroupait à sa création les communes d'Athis-Mons, Epinay-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon. En 2002, Villemoisson-sur-Orge est venue se joindre à ce syndicat.

Le syndicat a son siège à la Mairie de Savigny, et son Président est le Maire de Savigny.

Objectifs

- ▶ Etudier les moyens les plus appropriés pour assurer en priorité aux personnes handicapées résidant sur le territoire des communes adhérentes du syndicat leur insertion et le maintien dans la vie sociale et professionnelle.
- ▶ Financer des aides directes aux personnes handicapées par l'intermédiaire des CCAS des communes adhérentes - financement de matériel de vie, appareillage et équipement pour aider au quotidien des personnes.
- ▶ Promouvoir toute structure destinée aux personnes handicapées - enfants, adolescents et adultes - résidant sur le territoire des communes précitées.
- ▶ Prendre toutes les décisions en ce qui concerne le choix et la mise à disposition des moyens.

Administration

Le syndicat est administré par un comité de membres élus. Chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. La durée de leur mandat est liée à celle du Conseil municipal qui les a désignés.

Les recettes proviennent de la contribution des communes adhérentes fixées à 0,46 € par habitant, montant fixé en 2002 et reconduit depuis. D'après le recensement de 1999, le syndicat représente 120 745 habitants, soit une recette générale de 55 542,70 €.

Les dépenses sont celles des dossiers présentés et adoptés en séance, auxquelles s'ajoutent les dépenses obligatoires de gestion.

La cotisation à ce syndicat de la commune d'Epinay est de 4 350,22 €, somme versée depuis 2002.

Tous ces financements aux particuliers le sont toujours après les prises en charges des institutionnels et versés directement aux familles par l'intermédiaire du CCAS d'Epinay. Tous étant des personnes reconnus par la M.D.P.H.

Les financements au profit des établissements Spinoliens

Participation à la création du foyer logement " les Roseaux de la C.F.B. Sillery "	15 000 €
Matériel de rééducation et achat de vélos adaptés pour l'établissement " les Jours Heureux "	3 075 €
Participation à un séjour en Irlande de jeunes du SESSAD de la C.F.B. Sillery	1 500 €
Participation au cross inter établissements dans le parc de la C.F.B Sillery	250 €
Achat d'un fauteuil de douche pour l'ouverture de l'accueil de jour Ass. " Jours Heureux "	3 900 €

Les financements au profit des particuliers Spinoliens

Participation à l'achat d'une coque pour polyhandicapé	540 €
Participation à l'installation d'un monte-escalier	3 000 €
Agrandisseur télé et écran grossissant pour mal voyant	2 700 €
Appareil d'audition et de prise de notes pour étudiante malentendante	250 €
Soins dentaires avant reprise de travail en ESAT	555 €
Mise en accessibilité d'une salle de toilette pour handicapé physique	2 000 €
Fauteuil avec assise modulaire sur châssis pour polyhandicapé	1 235 €
Appareil auditif pour jeune mal entendant en réinsertion professionnelle	1 500 €

Budget 2010



- ▶ 0 % d'augmentation des impôts locaux
- ▶ Tarifs services municipaux : + 1,2 % comme l'inflation
- ▶ Emprunts maîtrisés, dette réduite



■ Les recettes de fonctionnement

(ville, CCAS, assainissement)

Les recettes prévues sont estimées à 13,848 milliers d'euros, dont :

◆ Excédent 2009	529 830 €
◆ Impôts locaux	4 795 014 €
◆ Concours financier de l'Etat	3 269 940 €
◆ Compensation de taxe professionnelle reversée par Europ'Essonne	994 260 €
◆ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 189 773 €
◆ Dotation de solidarité communautaire	127 490 €
◆ Produit des services	1 421 000 €

Le budget 2010 intègre les bons résultats du budget 2009

La gestion rigoureuse du budget 2009 a permis de dégager un résultat positif supérieur à celui de 2008, soit un excédent de 529 830 € qui vient abonder le budget primitif de 2010.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le produit de la TEOM doit couvrir le montant des dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères. Le taux est fixé cette année à 10,35 %.

	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	17,52	17,52	17,52
Foncier bâti	15,55	15,55	15,55
Foncier non bâti	63,33	63,33	63,33

■ Les dépenses de fonctionnement

(ville, CCAS, assainissement)

Les dépenses prévues sont estimées à 11,381 milliers d'euros, dont :

◆ Enseignement scolaire et péri scolaire	2 020 000 €
◆ Culture, sport et jeunesse	1 630 000 €
◆ Interventions sociales, petite enfance, famille, aide à domicile	2 340 000 €
◆ Aménagement - services urbains - environnement	2 812 000 €
◆ Services généraux	2 252 000 €
◆ Sécurité, salubrité publique	183 000 €
◆ Assainissement	143.000 €

Ainsi, la section de fonctionnement dégage une épargne de 2,467 M€ qui permet de rembourser les intérêts de la dette 0,363 M€ le capital des emprunts 0,907 M€ et de dégager une épargne nette de 1,197 pour financer des dépenses d'investissements.

Travaux et équipements 2010



■ Les principales recettes nouvelles

(ville, assainissement)

◆ Taxe locale d'équipement	60 000 €
◆ Remboursement de la TVA par l'Etat	504 000 €
◆ Subventions	463 800 €
◆ Dotation globale d'équipement versée par l'Etat	40 000 €
◆ Amortissements	446 800 €
◆ Epargne nette	1 197 000 €

Compte tenu de l'épargne nette et des recettes propres, le recours à l'emprunt sera limité à 618.613 €.

Le montant des nouveaux emprunts étant inférieur au remboursement des emprunts en cours (907.000 €), la dette de la commune sera donc réduite.

■ De nouveaux travaux

Afin d'entretenir notre patrimoine, 2 678 250 € seront mobilisés sans augmenter la dette de la commune.

◆ Voirie	1 218 500 €
◆ Espaces verts	180 500 €
◆ Urbanisme	51 500 €
◆ Equipement et moyens techniques	130 210 €
◆ Equipements sociaux	42 000 €
◆ Jeunesse et sports	197 550 €
◆ Scolaire et péri-scolaire	359 500 €
◆ Animations - culture	67 340 €
◆ Assainissement	245 000 €
◆ Bâtiments dont accessibilité personnes à mobilité réduite	186 150 €

Les principaux travaux

- Réfection de trottoirs : en particulier rues du Pavillon, des Monseaux, du Mauregard, de Villemoisson, de Petit-Vaux, de Corbeil, etc.
- Travaux de voirie : rues de Grand-Vaux, de l'Eglise, de la Gatinelle, du Pavillon, Guynemer, des Roses, du Chemin Vert, de la Division Leclerc, Voie des Prés, des Rossays, d'Athis.
- Renforcement du réseau de l'éclairage public : rues de la Gare, Pasteur, de la Station, des Roses, du Chemin Vert, du Coq à l'Huy, avenue des Tilleuls.
- Eau et assainissement : lancement de l'étude du schéma directeur.
- Cours du Général de Gaulle : pose de bordures, étude pour l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux, réfection d'un tronçon de l'allée centrale.
- Quartier du Mauregard : abattage de marronniers place de la Chapelle.
- Climatisation des bureaux de la maison de l'Enfance.
- Résidence des Hauts-Graviers : remplacement de kitchenettes des studios, réfection des installations électriques et des boutons d'alarme des logements.
- Stade du Breuil : réfection de l'allée principale et de la couverture du Club House des boulistes, divers travaux d'entretien.
- Hôtel de ville : étude pour la réhabilitation de la toiture, réfection d'installations électriques, insonorisation des bureaux.
- Accessibilité personnes à mobilité réduite : création de sanitaires adaptés dans les locaux associatifs de la Gatinelle et au Gymnase G. Pompidou.
- Eglise St Leu - St Gilles : travaux dans la chaufferie.
- Dépôt municipal : aménagement d'un local pour les déchets EEE, installation d'une vidéosurveillance.
- Médiathèque : réinformatisation et création d'un portail internet, acquisition de mobiliers
- Ecoles : réhabilitation des sanitaires A. Camus élémentaire et maternelle des Templiers, couloir 1^{er} étage P. Valéry élémentaire, pose d'un revêtement antidérapant sous le préau A. Camus maternelle, marquage de tracés de jeux de cours à P. Valéry maternelle, acquisition de mobiliers et matériels pour les restaurants scolaires.
- Travaux de rénovation, mise aux normes et acquisition de matériels et mobiliers pour les gymnases, la salle des fêtes et les accueils de loisirs.

La charte de la biodiversité

signée par Europ'Essonne

Lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2009, le Président de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne, a signé la charte régionale de la biodiversité.

La charte régionale de la biodiversité balaie très largement les différents aspects de la préservation de l'environnement. Sa déclinaison à l'échelle du territoire communautaire constitue un fil conducteur de l'approche environnementale vue par Europ'Essonne.

Adhérer à cette charte marque la volonté d'Europ'Essonne de contribuer à la protection de la biodiversité et des milieux naturels d'Ile-de-France.

Les engagements des signataires correspondent à des actions et pratiques à mettre en œuvre progressivement : reconnaître l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région.

Les signataires s'engagent notamment à :

- ▶ mettre en œuvre une stratégie partagée de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel telle que décrite dans cette charte,
- ▶ intégrer la biodiversité dans les différentes politiques régionales ou locales d'aménagement du territoire,
- ▶ définir des plans d'actions coordonnés en faveur de la biodiversité et notamment :
 - promouvoir des projets favorables à la biodiversité et au patrimoine naturel et améliorer les connaissances en la matière ;
 - créer un lieu permanent d'échange des connaissances et de l'information et favorisant la rencontre entre acteurs ;
 - favoriser et promouvoir l'éducation et la formation à l'environnement ;
 - reconquérir des espaces naturels en faveur de la biodiversité.

L'objectif étant d'impulser, proposer et soutenir les initiatives reconnues et approuvées par la commission environnement. La signature conjointe et concomitante de cette charte par la Communauté d'agglomération Europ'Essonne et l'ensemble des villes doit être un signal fort de l'engagement collectif en faveur de la biodiversité.

Pour 2010, la communauté d'agglomération a souhaité donner priorité aux animations liées à ce thème.

Des contacts ont été pris avec différents organismes susceptibles de proposer un programme. C'est le projet pédagogique présenté par le Centre Ornithologique d'Ile-de-France (CORIF) qui a retenu l'attention de la commission. Intitulé " le voyage de la bio-



diversité le long des corridors écologiques d'Europ'Essonne", il concerne les 31 écoles primaires publiques de cycle 2 et 3 du territoire communautaire. Sa mise en œuvre est prévue sur l'année scolaire 2010/2011 et pourrait débuter dès le second trimestre de cette année.

Ce projet est bâti autour de cinq objectifs complémentaires :

- ▶ sensibiliser les élèves des écoles élémentaires à la notion de corridor écologique, à la richesse naturelle du territoire, mais aussi à sa fragilité,
- ▶ recueillir les représentations des enfants sur l'aménagement du territoire de la communauté d'agglomération,
- ▶ déterminer, investir, et étudier les corridors écologiques de la CA EE (en se limitant à un site d'étude par commune),
- ▶ imaginer et proposer librement des aménagements du territoire favorables à la circulation de la biodiversité,
- ▶ informer la population de l'opération et valoriser les travaux des enfants auprès des habitants.

Le programme comprend 4 activités d'une 1/2 journée chacune :

- ▶ animation 1 en salle : recueil des représentations et étude cartographique,
- ▶ animation 2 sur le terrain : lire le paysage, s'orienter et se déplacer,
- ▶ animation 3 sur le terrain : étude naturaliste du milieu,
- ▶ animation 4 sur le terrain : aménagement et biodiversité, un équilibre à trouver,

Ce programme d'animations sera détaillé sous la forme d'une fiche d'actions proposée aux directeurs des écoles des communes de la CAEE pour affichage à l'intention des enseignants de cycles 2 et 3.